# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

\_\_\_\_\_\_

#### RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 58

présenté par M. Pélissard, M. Schosteck, M. Straumann, M. Saddier et M. Proriol

## ARTICLE 35

À la dernière phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« création artistique »,

le mot:

« culture ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est difficile de cerner la notion de « création artistique » par rapport à celle de « diffusion artistique ».

Il est donc proposé d'envisager le partage de la compétence « culture » comme celle de la compétence « sport ».